

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Contenu et champ d'application** : Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV ») régissent les rapports entre la société ELACIN France, dont le siège est situé 8 Avenue Johannes Gutenberg - 2^{ème} Etage - ZA Pariwest à Maurepas (78310) (ci-après « ELACIN France »), et tout demandeur ou acheteur, ayant la qualité de professionnel, de produit(s) et/ou de service(s) (ci-après le « Client »). Il ne pourra y être dérogé qu'avec l'accord, expressément formulé par écrit de ELACIN France et ceci dans le cadre d'une vente ou d'une prestation déterminée. Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Toute commande de produit(s) ou de prestation(s) implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Les CGV font partie intégrante du contrat de vente ou de prestation de services conclu entre ELACIN France et le Client. ELACIN France se réserve la possibilité de modifier et de mettre à jour les CGV à tout moment et sans préavis. La Commande sera soumise aux CGV en vigueur au moment de son acceptation par ELACIN France et le Client. Les présentes CGV sont mises à la disposition de tout Client à titre informatif. Elles sont accessibles à l'adresse internet [url complète du site internet Elacin France] et annexées à tout devis émis par ELACIN France.
- Commandes** : Le Client devra envoyer un bon de commande détaillé accompagné des conditions générales de vente datées et signées ou un devis signé, comportant la mention « bon pour accord », et accompagné des conditions générales de vente datées et signées à ELACIN France à l'adresse email générique dédiée commandes@elacin.fr. A réception de la commande, un email automatique de confirmation de la bonne réception de la commande sera envoyé au Client. Dans un délai de 72 heures, hors week-end, jours fériés, fermeture annuelle et cas de force majeure, à compter de la réception, ELACIN France confirmera au Client la bonne conformité de la commande. En cas de non-conformité de la commande, ELACIN France recontactera le Client par email. ELACIN France se réserve le droit de refuser une commande pour tout motif légitime. Une commande ne pourra produire d'effet qu'après avoir été acceptée par ELACIN France. A compter de cette acceptation, la commande ne pourra être retirée ou annulée sans l'accord de ELACIN France. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passé par le Client ne pourra être prise en compte par ELACIN France, que si la demande est faite par écrit ou par courrier électronique, et est parvenue à ELACIN France, au plus tard 3 jours avant la date de la session de prises d'empreintes. En cas de modification de la commande par le Client, ELACIN France sera déliée des délais convenus pour son exécution. Une intervention au titre de la prise d'empreinte préalable à la mise en fabrication des produits ne sera possible qu'après la réception par ELACIN France de l'ensemble des documents visés en début du présent article. Il ne pourra être fait exception à cette condition essentielle que dans le cadre d'un accord, sous la forme d'un écrit et signé, entre ELACIN France et le Client.
- Livraisons** : A la condition que le bon de commande ou le devis signé comportant la mention « bon pour accord » soit communiqué à ELACIN France préalablement au jour de l'intervention pour la prise d'empreintes, la livraison de la commande interviendra dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la date de la prise d'empreintes et du règlement de l'acompte exigible, hors cas de force majeure. Dans le cas où le bon de commande n'aurait pas été retourné dans les délais prévus, le Client est informé que sa commande ne pourra plus être considérée comme prioritaire. Le Client devra se rapprocher d'ELACIN France qui fera ses meilleurs efforts pour lui communiquer une date de livraison raisonnable. ELACIN France ne sera en aucun cas, tenue de verser une indemnité ou de dédommager le Client ou toute autre personne en raison d'un retard de livraison et/ou d'une date de livraison non conforme aux attentes du Client, ni de procéder à l'annulation de la commande.
- Nonobstant les conditions de la clause de réserve de propriété stipulée à l'article 5, le transfert des risques au Client a lieu au moment du chargement des produits dans les entrepôts de ELACIN FRANCE. Le Client est tenu de procéder dès réception à une vérification minutieuse du produit. Pour être couvert par la garantie tout vice décelable devra être signalé à ELACIN France dans un délai de 3 jours à compter de la réception (jour de la réception inclus). De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 133-3 du Code de commerce, la réception des produits éteint toute action contre ELACIN France et le transporteur pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours qui suivent celui de cette réception, non compris les jours fériés, le Client n'a pas notifié au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée.
- Prix et paiement** : Les prix applicables aux produits et services seront ceux qui sont indiqués dans le devis signé par le Client. Les prix de vente s'entendent hors taxe au départ des locaux de ELACIN France et vers la France Métropolitaine, hors Corse et îles non reliées au continent par un pont ou un tunnel. En cas de livraison intervenant en dehors du territoire ci-avant déterminé, le montant des frais de livraison sera communiqué au Client sur le devis. Les tarifs sont établis, sous réserve de modifications techniques ou de prix. Pour les prises d'empreinte réalisées entre 20H et 06H, une majoration d'un montant de 150 € hors taxe par heure passée sur le site du client sera appliquée et dans la limite de 10 empreintes par heure. Toute commande d'accessoires inférieure à 150 € hors taxe sera accompagnée de frais de port. De même, toute session de prise d'empreintes inférieure à 14 utilisateurs effectivement équipés sera accompagnée de frais de déplacement. Les frais de port et/ou les frais de déplacement seront inclus dans le devis communiqué et facturés au Client. Enfin, toute session de prise d'empreintes confirmée avec nos techniciens souffrant d'une annulation 72H avant la date sera facturée 25% de la commande.

Les factures sont datées du jour de l'expédition des produits. Sauf accord préalable et écrit d'ELACIN France, les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission par virement bancaire ou prélèvement. Sauf avis contraire explicite du Client, le paiement sera effectué par prélèvement bancaire, pour lequel le Client donne d'ores-et-déjà son accord. En conséquence, le Client s'engage à fournir une autorisation de prélèvement signée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire. Cette autorisation est valable pour toutes les factures émises par ELACIN France, sauf révocation expresse et écrite adressée par le Client à ELACIN France, moyennant un préavis de 60 jours calendaires. Il n'est pas prévu d'escompte pour paiement anticipé. Pour toute commande supérieure à cinq-mille euros (5 000,00 €), ELACIN France demandera un acompte de 25 % du montant payable à réception de la commande et avant le déclenchement de l'intervention du technicien.

A défaut de paiement de l'une quelconque des factures à son échéance, les autres factures deviendront immédiatement exigibles. Il est entendu par paiement la remise effective des fonds sur le compte d'ELACIN France. En conséquence, tout règlement par virement uniquement devra être adressé à ELACIN France au moins 10 jours avant la date d'échéance de la facture. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard, d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sont applicables de plein droit et sans mise en demeure dans le cas où les sommes dues ne seraient pas réglées à la date de paiement figurant sur la facture et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera appliquée conformément au décret n° 2012-115 du 2 octobre 2012. De plus, à titre de clause pénale, ELACIN France se réserve le droit d'appliquer une pénalité non libératoire d'un montant égal à 10% des sommes restants dues à l'échéance. D'une manière générale, tout frais quel qu'il soit, lié à un quelconque impayé, sera à la charge du Client. En cas de livraisons successives, tout incident de règlement autorise ELACIN France à suspendre les livraisons suivantes jusqu'au paiement intégral des sommes dues ou à annuler lesdites livraisons.

- Réserve de propriété** : ELACIN France conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (effet de commerce ou autres). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dans les conditions prévues ci-dessus des risques de perte et de détérioration des biens vendus.
- Sous-traitance** : ELACIN France se réserve le droit de faire exécuter tout ou partie de la prise d'empreinte par un professionnel de son choix et répondant aux mêmes exigences de qualification.
- Obligations générales et garanties** : ELACIN France s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour exécuter ses obligations, conformément aux normes et réglementation en vigueur en France au jour de la commande pour les EPI Classe III. Toute utilisation anormale des produits - il est considéré comme anormale toute utilisation qui n'est pas strictement conforme à la notice d'utilisation - dégage la responsabilité d'ELACIN France à quelque titre que ce soit.

7.1 Garanties commerciales

Garantie confort :

ELACIN France offre une garantie confort fabricant de :

- 5 ans pour l'ensemble de ses protections auditives sur-mesure, à savoir toutes les versions d'Elacin CH (y compris Acrylic), Elacin RC, Elacin ER et Elacin Relax, présentes au catalogue ainsi que pour tous les futurs produits qui intégreront cette gamme (sauf conditions contraires prévues par ELACIN France) ;
- 2 ans pour les bouchons d'oreille sur-mesure anti-eau Elacin Swim ;

Garantie casse :

ELACIN France offre une garantie casse fabricant de :

- 5 ans pour l'ensemble de ses protections auditives sur-mesure, à savoir toutes les versions d'Elacin CH (y compris Acrylic), Elacin RC, Elacin ER SafeSound et Elacin Relax ;
- 2 ans pour les bouchons d'oreille sur-mesure Elacin Swim ;
- 1 an pour les accessoires et équipements électroniques, tels que Elacin BoomMic, Elacin SoloCom et Tube ;
- 1 mois pour les protections auditives universelles.

Les protections auditives sur mesure sont fabriquées et vendues uniquement lorsque les empreintes auriculaires sont effectuées par le personnel de ELACIN France, de ses sous-traitants ou par les spécialistes des distributeurs qualifiés.

Tout produit certifié EPI (EN 352.2 EN 352.9 EN 352.10) dont la période de garantie est expirée, ne sera plus considéré comme EPI et seule la responsabilité du client face à une surdité professionnelle sera engagée (la date de fabrication du produit figurant sur l'emballage associée faisant foi).

7.1.2 Remplacement ou remboursement du produit

Le remplacement ou remboursement du produit peut intervenir uniquement en cas d'impossibilité de réparation reconnue par ELACIN France, ELACIN France se réservant seul le choix de recourir au remplacement ou au remboursement du produit concerné. Par impossibilité de réparation, les parties entendent impossibilité technique (ex : pièce non disponible), et/ou impossibilité économique (coût de la réparation supérieure à la valeur vénale résiduelle du produit).

7.1.3 Exclusions de la garantie

La Garantie Confort ne couvre pas :

- Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive ;
- Les dommages résultant de négligence, d'emploi, d'utilisation non conforme aux prescriptions de ELACIN France. Il appartient au Client et ses salariés utilisateurs de se reporter à la notice du produit et aux prescriptions de ELACIN France afin de s'assurer qu'ils utilisent le produit dans des conditions adaptées à sa destination ;
- Les dommages résultant d'une cause externe comme le choc, la chute, la détérioration des protections auditives sur mesure ou des filtres par suite de projections, de particules abrasives ;
- Les accessoires et consommables tels que le cordon, les équipements d'hygiène, la pochette de rangement et l'outil de nettoyage ;
- La perte ou le vol.

La Garantie casse ne couvre pas :

- toute casse intervenant hors du cadre de l'activité ou à la suite d'une utilisation anormale telle que définie à l'article 7 des présentes.

7.2 Garantie légale des vices cachés

ELACIN France est tenu des vices rédhibitoires des produits dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil. En cas de découverte d'un vice caché, et compte tenu de la nature et des spécificités propres aux produits, le Client doit en informer ELACIN France dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la découverte du vice allégué. L'action en garantie doit être exercée dans ce même délai, sans pouvoir dépasser un délai butoir de 60 jours calendaires à compter de la vente. Il appartient au Client d'apporter la preuve de l'existence d'un vice caché sur son produit ainsi que du jour de sa découverte. Au titre de la garantie des vices cachés, ELACIN France ne sera tenue que du remplacement des éléments reconnus défectueux, sans que le Client ne puisse prétendre à l'obtention de dommages-intérêts, pour quelque cause ce soit.

- 8. Responsabilité :** La responsabilité de ELACIN France est limitée aux dommages directs. Il faut entendre par dommage direct tout dommage causé au Client ou à ses préposés par l'action directe de ELACIN France ou un de ses préposés, et hors de cas de force majeure.

La responsabilité de ELACIN France ne pourra être engagée pour tout dommage indirect, comprenant notamment mais non limitativement tout préjudice financier ou commercial, perte de données, manque à gagner, préjudice d'image, dommages matériels et immatériels consécutifs à la panne d'un produit (trouble de jouissance, contenus éventuels).

Pour obtenir réparation d'un dommage direct, et compte tenu de la nature et des spécificités propres aux produits, le Client doit en informer ELACIN France dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la première constatation. L'action en responsabilité doit être exercée dans ce même délai, sans pouvoir dépasser un délai butoir de 60 jours calendaires à compter de la vente.

La responsabilité d'ELACIN France ne peut être engagée si le dommage direct résulte d'une utilisation anormale telle que définie à l'article 7 des présentes.

Dans tous les cas, la responsabilité de ELACIN France sera limitée au prix hors taxe payé par le Client pour le ou les produits concernés.

8.1 Mesure du risque acoustique préalable

ELACIN France rappelle que la réalisation d'une mesure du risque acoustique est un prérequis et qu'il incombe au Client de s'assurer du respect de la réglementation relative au bruit et aux normes qui lui sont applicables. Pour ce faire, le Client s'engage à communiquer à ELACIN France toute information qui lui sera nécessaire dans son appréciation ainsi que des mesures récentes et/ou

actualisées lui permettant de s'assurer de l'adéquation entre le niveau de protection demandé et celui serait légalement requis. A défaut, ELACIN France ne pourra être considérée comme responsable. Tout dommage ou préjudice qui pourra en découler sera sous la responsabilité exclusive du Client.

8.2 Prise d'empreinte

ELACIN France rappelle que la réalisation d'une opération de prise d'empreintes, réalisée par un professionnel certifié et dans des conditions conformes de sécurité et d'hygiène, n'est pas sans risques.

ELACIN France, ou tout sous-traitant, se réserve le droit de refuser d'effectuer la prise d'empreinte lorsque les conditions d'interventions nécessaires et préalablement communiquées ne sont pas réunies, et ce sans qu'elle puisse être considérée comme responsable ou ouvrir droit à une quelconque demande d'indemnisation ou dommages-intérêts à quelque titre que ce soit ; ces conditions étant essentielles pour ELACIN France.

9. Force majeure :

Sont considérés comme cas de force majeure :

- tout événement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises ;
- et tout autre événement qui n'a pas été raisonnablement sous le contrôle exclusif de ELACIN France, tel que notamment les crises sanitaires, les catastrophes naturelles, les restrictions gouvernementales ou légales, les modifications légales ou réglementaires, les barrages routiers, les grèves qu'elles impactent directement ou indirectement l'activité de ELACIN France, les conditions météorologiques, les difficultés ou ruptures d'approvisionnement, etc.

- 10. Propriété intellectuelle :** ELACIN France conserve la propriété intellectuelle sur toutes ses inventions et créations (et notamment les droits d'auteurs, les marques déposées, les inventions brevetables ou brevetées, les droits d'auteurs, son savoir-faire...). Par conséquent, le Client, qui est susceptible de se voir communiquer toutes documentations techniques telles que des études, tout support papier ou numérique de présentation et/ou tout support vidéo, n'est pas autorisé à les divulguer à des tiers sous quelque motif que ce soit, sans l'accord expresse et écrit de la part de ELACIN France, qui reste dans tous les cas seule propriétaire.

- 11. Renonciation :** Le fait pour ELACIN France de ne pas exiger l'exécution stricte par le Client de l'une quelconque des stipulations des CGV ou d'un contrat ne saurait être interprété comme étant une renonciation ou un abandon du droit par ELACIN France d'invoquer une telle stipulation ou un tel droit à l'avenir. De même, ELACIN France pourra se prévaloir, à tout moment, d'un manquement aux stipulations des CGV ou d'un contrat quand bien même elle ne les aurait pas invoquées au moment où elle aurait pu s'en prévaloir.

- 12. Données personnelles et cookies :** ELACIN France applique une politique de gestion des données personnelles ainsi qu'une politique de gestion des cookies. Les termes de la politique de gestion des données personnelles ainsi que celle sur la gestion des cookies sont consultables depuis l'adresse internet <https://www.elacin.com/fr/cookies-et-confidentialite/>.

- 13. Loi applicable et langue des CGV :** Les présentes CGV sont rédigées en langue française et sont soumises au droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Le fait que le cas échéant, les échanges habituels entre ELACIN France et le Client aient lieu totalement ou partiellement dans une langue différente de la langue française, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'application des présentes CGV ou de l'une quelconque de ses stipulations.

- 14. Attribution de juridiction et litiges :** Tout litige relatif aux CGV, à une commande ou à un contrat, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce du ressort du siège de ELACIN France, et ceci, quelles que soient les conditions de vente et le mode de règlement acceptées, même en cas d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs. En outre, en cas d'action judiciaire ou tout autre action en recouvrement de créances par ELACIN France, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du Client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le Client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérées.